

## ORGANISATION DES SERVICES DE LA COMMISSION

### I. PRESIDENCE

Le Président de la Commission :

- dirige et coordonne le fonctionnement des services de la Commission ;
- assure la liaison, au plan des politiques générales, avec les Gouvernement et autorités politiques des Etats membres de l'UEMOA, les autres organes de l'Union ainsi qu'avec les institutions spécialisées autonomes et partenaires extérieurs de l'Union ;
- assure la représentation de la commission dans les relations avec les pays tiers, les organisations et institutions internationales.

La Présidence de la Commission regroupe les services suivants :

- Cabinet
- Direction des Affaires Juridiques
- Direction de l'Audit Interne
- Direction du Secrétariat de la Commission
- Direction de la Communication, de la Documentation et des Archives
- Direction des Systèmes d'Information
- Bureaux de représentation
- Cellule de gestion du Programme Economique Régional
- Unité de Programmation stratégique

## **II. DEPARTEMENT DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS (DSAF)**

**Commissaire : Monsieur Jérôme BRO GREBE**

Il supervise, oriente et coordonne les actions de la Commission dans les domaines ci-après :

- Les Ressources Humaines
- Le Patrimoine
- La sécurité
- Les Affaires générales
- Le Budget
- Les Fonds Structurels
- Les finances
- Le Contrôle Financier
- La trésorerie
- La Comptabilité

Le DSAF regroupe les services suivants :

- Cabinet
- Direction des Ressources Humaines
- Direction des Affaires Générales et du Patrimoine
- Direction des Fonds et du Budget
- Direction du Contrôle Financier
- Direction de la Trésorerie et de la Comptabilité
- Unité des Missions et Voyages

## **III. DEPARTEMENT DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME (DATC)**

**Commissaire : Monsieur Ibrahim TAMPONE**

Il supervise, oriente et coordonne les politiques sectorielles communes de l'Union, dans les domaines ci-après :

- L'aménagement du territoire communautaire
- Les infrastructures et systèmes de transport
- La facilitation des services de transport

- La promotion des secteurs de transport
- La promotion du tourisme

Le DATC regroupe les services suivants :

- Cabinet
- Direction de l'Aménagement du Territoire Communautaire et des Infrastructures Terrestres
- Direction des Transports Terrestres et Maritimes
- Direction des Transports Aériens et du Tourisme

#### **IV. DEPARTEMENT DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL (DDS)**

**Commissaire : Monsieur Rui Duarte BARROS**

Il supervise, oriente et coordonne les politiques sectorielles communes de l'Union, dans les domaines ci-après :

- L'enseignement supérieur
- La formation professionnelle
- La santé, la protection sociale et la mutualité
- La promotion du rôle de la femme dans le développement économique et social
- Les arts et la culture

Le DDS regroupe les services suivants :

- Cabinet
- Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Formation Professionnelle
- Direction de la Santé, de la Protection Sociale et de la Mutualité
- Direction de la Promotion de la Femme
- Direction du Patrimoine Culturel et des Arts

## **V. DEPARTEMENT DES POLITIQUES ECONOMIQUES ET DE LA FISCALITE INTERIEURE (DPE)**

**Commissaire : Monsieur El Hadji Abdou SAKHO**

Il supervise, oriente et coordonne les politiques communes de l'Union, dans les domaines ci-après :

- L'harmonisation du cadre juridique et comptable des finances publiques
- L'harmonisation des fiscalités intérieures, directes et indirectes
- Les statistiques économiques
- Les analyses économiques
- La surveillance multilatérale de la convergence et des performances des politiques macro-économiques
- Le suivi de la politique monétaire, des marchés financiers et de la mise en œuvre de la liberté de circulation des capitaux.
- Le suivi et l'assistance aux Etats membres, dans le cadre de la gestion et la négociation des politiques et stratégies de réduction de la pauvreté.

Le DPE regroupe les services suivants :

- Cabinet
- Direction de la Surveillance Multilatérale
- Direction des Etudes Statistiques et Economiques
- Direction des Finances Publiques et de la Fiscalité Intérieure

## **VI. DEPARTEMENT DU MARCHÉ REGIONAL, DU COMMERCE, DE LA CONCURRENCE ET DE LA COOPERATION (DMRC)**

**Commissaire : Monsieur Christophe Joseph Marie DABIRE**

Il supervise, oriente et coordonne les politiques communes de l'Union, dans les domaines ci-après :

- L'élimination des obstacles à la libre circulation des personnes, des biens, des services et au droit d'établissement, en vue de la simplification de la vie des ressortissants et des entreprises de l'Union

- La stimulation de la concurrence en vue de la réduction des prix et de l'élargissement du choix proposé aux consommateurs
- La promotion des échanges commerciaux intra-communautaires
- Le régime préférentiel des échanges intra-communautaires
- L'harmonisation des fiscalités de porte
- La tarification extérieure commune
- L'élaboration et la gestion d'un code de l'évaluation en douane
- Les politiques commerciales
- Les statistiques commerciales
- La concurrence et la gestion du code antidumping
- La coopération régionale, notamment avec la CEDEAO
- La coopération internationale avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Le DMRC regroupe les services suivants :

- Cabinet
- Direction du Marché Régional et de l'Union Douanière
- Direction du Commerce extérieur
- Direction de la Concurrence
- Direction de la Coopération

## **VII. DEPARTEMENT DU DEVELOPPEMENT RURAL, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT (DDRE)**

**Commissaire : Monsieur Ismaïl Kpandja BINGUITCHA-FARE**

Il supervise, oriente et coordonne les politiques sectorielles communes de l'Union, dans les domaines ci-après :

- L'agriculture et l'élevage
- La pêche et la sylviculture
- La sécurité alimentaire
- La maîtrise de l'eau
- Le reboisement
- La lutte contre la désertification et l'érosion côtière
- La protection des ressources naturelles et de la biodiversité
- L'amélioration de l'environnement en milieu rural et urbain
- Le suivi de la mise en œuvre de la politique minière communautaire
- La promotion de la recherche et de l'exploitation des ressources minérales, du pétrole et du gaz

- La promotion des énergies nouvelles et renouvelables.

Le DDRE regroupe les services suivants :

- Cabinet
- Direction de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire
- Direction des Ressources animales et halieutiques
- Direction de l'Environnement et de l'Eau
- Direction des ressources Minérales, du Pétrole et des Energies
- Renouvelables

## **VIII. DEPARTEMENT DU DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE, DES TELECOMMUNICATIONS ET DE L'ENERGIE (DDE)**

**Commissaire : Monsieur Guy Amédée AJANOHOUN**

Il supervise, oriente et coordonne les politiques sectorielles communes de l'Union, dans les domaines ci-après :

- La promotion du secteur privé et de la compétitivité des entreprises
- Le suivi de la mise en œuvre de la politique industrielle communautaire
- L'harmonisation du cadre réglementaire des activités industrielles, notamment l'élaboration d'un code communautaire des investissements
- La définition des règles relatives à la propriété industrielle et à la normalisation
- La promotion de l'artisanat
- La promotion des télécommunications et des nouvelles technologies
- La production d'énergie et l'interconnexion des réseaux électriques
- La sécurité et l'optimisation des approvisionnements en hydrocarbures.

Le DDE regroupe les services suivants :

- Cabinet
- Direction de l'Entreprise, de l'Industrie et de l'Artisanat
- Direction de la Normalisation et de la promotion de la qualité
- Direction de l'Energie, des télécommunications et des Nouvelles Technologies